



Rougegoutte

Info



Septembre & Octobre 2013



Rénovation de la pancarte de l'écopoint par le Conseil Municipal des Jeunes

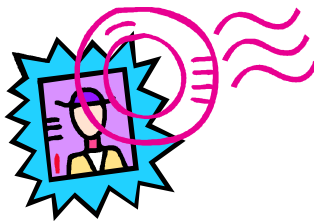


Les bénévoles de la Rouge Bruyère lors du passage du Jury National



Mairie de Rougegoutte 16 rue des Ecoles 90200 Rougegoutte
☎ 03 84 27 12 67 ☎ 03 84 29 59 75
✉ mairie-rougegoutte@wanadoo.fr Site : www.rougegoutte.fr

Dépôt légal n° 17/2000
Imprimé par nos soins
 Tirage : 470 exemplaires



LA FÊTE DU TIMBRE

Pour la première fois, ROUGEGOUTTE sera un bureau de poste les 12 et 13 octobre prochain ! Une fête donc qu'il ne faut pas manquer, à la salle communale de la Cité à ROUGEGOUTTE !!

La Fédération Française des Associations Philatéliques, l'Association Philatélique de l'Est, des bénévoles passionnés, des ateliers, des stands ouverts à tous, enfants comme adultes, des expositions diverses, des cartes postales, l'émission de timbres «Premier Jour », des produits philatéliques, des oblitérations spéciales sur le thème de l'Air, des tirages au sort gratuits toutes les heures avec des chèques cadeaux d'un montant de 30 € des dessins des enfants des classes maternelles et élémentaires du R.P.I. et des photos de ROUGEGOUTTE, dont certaines et certains sont devenus « timbres » et « cartes postales » !

Une buvette, un buffet où l'on peut toujours se restaurer.....

Bref, venez voyager avec le timbre, le temps de ce week-end des 12 et 13 octobre 2013 de 9 H à 18 H !

Venez partager un moment festif avec vos proches à la salle communale de la Cité à ROUGEGOUTTE !

Samedi 12 octobre à 16 H des jeunes élèves de l'Ecole de Musique, avec flûtes traversières et saxophones, illustreront en musique ce fameux thème de l'AIR !

A 16 H 30, ce sera l'inauguration officielle, avec remise des prix aux enfants des classes maternelles et élémentaires et aux photographes !

**Que ce week-end des 12 et 13 octobre 2013
reste dans les mémoires !**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2013

ACHAT D'UN TERRAIN A SOUSTRAIRE DE LA PARCELLE AI n° 259 APPARTENANT AUX CONSORTS PERRET

Le Maire informe le Conseil Municipal que les consorts PERRET ont signifié par écrit la proposition d'une vente, au profit de la Commune de ROUGEGOUTTE, d'un terrain d'environ 17 ares à soustraire de la parcelle AI n° 259 leur appartenant au prix de 20 000 € (vingt mille Euros) auxquels s'ajoutent les frais de l'Agence PREVOT pour un montant de 2 000 € (deux mille Euros).

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération,

ACTE :

① Ce terrain, intéressant la Commune, permettra de compléter le parking existant, de lui donner de la fonctionnalité et de mieux assurer la sécurité ainsi que le stationnement autour de ces biens communaux ;

② Le bornage, consécutif au découpage de la parcelle AI n° 259, sera à la charge des vendeurs,

③ L'emplacement réservé n° 9 sera inclus dans la cession à la Commune par les Consorts PERRET,

④ L'accès permanent au reste de la parcelle AI n° 259, propriété des Consorts PERRET, sera assuré et effectif par une voie d'accès qui jouxtera le terrain restant à appartenir aux Consorts PERRET.

⑤ Après cette présente vente au profit de la Commune de ROUGEGOUTTE les clôtures existantes seront déplacées sur les nouvelles limites communales, notamment en limite de la propriété restant à appartenir aux Consorts PERRET.

DÉCIDE d'acquérir ce terrain d'environ 17 ares à soustraire de la parcelle AI n° 259 appartenant aux Consorts PERRET au prix de 20 000 € (vingt mille Euros) auxquels s'ajoutent les frais de l'Agence PREVOT pour un montant de 2 000 € (deux mille Euros), soit un total de 22 000 € (vingt deux mille Euros)

DÉCIDE d'effectuer les modifications budgétaires nécessaires (objet de la délibération n° 48) en opérant une inscription de 24 750 € (comprenant les frais de Notaire escomptés) en dépenses d'investissement et en opérant un virement de la section de fonctionnement en recettes d'investissement supplémentaires de 16 900 €.

DÉCIDE d'effectuer cet achat en l'Etude de Maître TROUILLAT, Notaire à ROUGEGOUTTE.

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir.

DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 40 000 € ACCORDEE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté ministériel du 04 mai 2007, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales a attribué à la Commune de ROUGEGOUTTE une subvention exceptionnelle de 40 000 € pour réaliser les travaux de création d'une place, d'un cheminement piétonnier pour l'accès aux classes et au plateau d'éducation physique, d'un parking et d'un accès à cette aire de stationnement depuis la rue du Commerce.

Le taux de la subvention exceptionnelle s'élève à 42,44 % du coût prévisionnel (HT) de 94 250 €.

L'ensemble des travaux prévus dans ce dossier n'a pu aboutir à ce jour en raison des difficultés rencontrées pour acquérir le foncier nécessaire aux opérations sus-visées.

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération, considérant que cette acquisition de terrain est fondamentale pour la complétude de la réalisation du parking,

DEMANDE le versement d'une subvention de 10 390 € calculée au taux de 42,44 % sur le montant de l'acquisition par la Commune du terrain issu de la parcelle AI n° 259 propriété

des Consorts PERRET augmenté des frais d'agence et de notaire.

A ce jour, la Commune a perçu, émanant de cette subvention exceptionnelle de 40 000 €, un montant de 24 882 €.

Le Conseil Municipal **DEMANDE** que cette acquisition, attendue par la Commune, bénéficie, sur cette enveloppe de 40 000 €, une subvention de 10 390 €.

**DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE
COMMUNALE CADASTREE
SECTION AK N° 258**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est destinataire d'un courrier sollicitant l'acquisition d'une petite parcelle communale (triangulaire) cadastrée section AK n° 258 d'une contenance de 2,83 ares au lieu-dit « Les Champs de la Couleuvre».

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération :

① **DONNE** un avis favorable à cette vente, considérant que cette petite parcelle de 2,83 ares permet un accès direct de la propriété des pétitionnaires au chemin communal desservant ces terrains.

② **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches préalables à cette vente et de solliciter le Directeur du service des Domaines aux fins de procéder à une évaluation de cette parcelle AK n° 258 située en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

TRAVAUX DE « BUSAGE » DE FOSSES

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'assainissement, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Haute Savoie, il serait opportun de faire procéder à un busage des 70 ml de fossé jouxtant la RD 24, route de Vescemont à ROUGEGOUTTE.

Le Maire présente un devis de la Société S.T.P.I., entreprise qui réalise actuellement les travaux d'assainissement pour un montant de 5 400 € HT (6 458,40 € TTC).

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération, considérant la nécessité de consolider la voie et de créer une largeur supplémentaire pour un cheminement piétonnier route de Vescemont, **DÉCIDE** de faire réaliser ce busage de 70 ml de fossé par l'entreprise S.T.P.I. pour un montant de 5 400 € HT (6 458,40 € TTC).

CONVENTIONS DE DEPOTS DE MATERIAUX

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après l'exploitation de coupe dans la forêt communale de la Vaivre, une piste forestière a été très endommagée. A la demande du Maire, via l'Office National des Forêts, l'entreprise responsable est venue réparer mais ce chemin est devenu aujourd'hui impraticable ; cette piste dessert aussi une propriété privée à l'arrière de la forêt communale.

Le Maire propose, après avoir pris contact avec l'Office National des Forêts, de refaire cette piste :

① en lien avec l'entreprise retenue par la Communauté de Communes de la Haute Savoie pour réaliser l'assainissement sur ROUGEGOUTTE ;

② en lien avec le Syndicat des Eaux de GIROMAGNY.

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération :

DÉCIDE :

1 – de donner suite à cette proposition du Maire

2 – d'établir une convention de dépôt de matériaux inertes de classe 3 (pierres, cailloux et terres) sur cette piste forestière dans la forêt de la Vaivre

AUTORISE le Maire à signer les conventions.

RECTIFICATIF

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans le dernier « Rougegout'Info » de juin 2013.

Il faut lire :

« A la suite du départ de Monsieur Alain KLEIBER, Monsieur Jean-Claude LABBAYE a été élu Président de l'Association pour la Défense de l'Environnement et du Cadre de Vie de la Rosemontoise ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2013

REPLACEMENT DU MOTEUR DE LA CLOCHE N° 4

Le Maire :

① expose au Conseil Municipal qu'il a à nouveau saisi l'entreprise FROTEY pour un problème récurrent du fonctionnement de la cloche n° 4 et que l'entreprise a constaté que le moteur de la cloche n° 4 était hors service.

② présente le devis de l'entreprise FROTEY, chargée du contrôle annuel, pour l'installation d'un nouveau moteur pour la cloche n°4 dont le coût s'élève à 813.28 € TTC.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DÉCIDE de remplacer le moteur de la cloche n°4,

ACCEPTE le devis de l'entreprise FROTEY, d'un montant de 813,28 € TTC,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux.

ECLAIRAGE PUBLIC : REPLACEMENT DE 23 LUMINAIRES ET INSTALLATION DE 3 HORLOGES ASTRONOMIQUES

Le Maire :

① rappelle la délibération n° 31 en date du 27 mai 2013, concernant une demande de subvention au SIAGEP pour le remplacement de luminaires d'éclairage public et l'installation d'horloges astronomiques,

② informe que le SIAGEP a donné un avis favorable à cette demande et qu'une subvention de 3 443,52 € sera versée à la Commune

③ présente le devis de l'entreprise BAUMGARTNER à CHATENOIS-les-FORGES pour le remplacement de 23

luminaires d'éclairage public et l'installation de 3 horloges astronomiques, pour un montant de 9 235,51 € TTC

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DÉCIDE de réaliser les travaux de remplacement de 23 luminaires d'éclairage public et l'installation de 3 horloges astronomiques,

ACCEPTE le devis de l'entreprise BAUMGARTNER, d'un montant de 9 235.51 € TTC,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux.

NB : Le remplacement des 23 luminaires a été réalisé sur les postes qui avaient la plus grande consommation :

- ➔ 10 luminaires rue des Epreys
- ➔ 10 luminaires route de Chaux
- ➔ 2 luminaires rue des Ecoles
- ➔ 1 luminaire rue du Commerce

Les horloges astronomiques ont été placées :

- ➔ 1 sur le poste « Village »
- ➔ 1 sur le poste « Commerce »
- ➔ 1 sur le poste « Epreys »

ADHESION DE LA COMMUNE DE MORVILLARS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE

Le Maire :

① expose au Conseil Municipal que par délibération du 12 mars 2013, le Comité Syndical Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort a accepté l'adhésion de la Commune de MORVILLARS,

② informe le Conseil Municipal que chaque Commune membre du Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort est appelée à se prononcer, dans un délai d'un mois, sur cette adhésion

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'adhésion de la Commune de MORVILLARS au Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
COMMUNAL**

Le Maire :

① rappelle la délibération n° 50 du 20 juillet 2013 concernant la demande d'achat de la parcelle communale cadastrée section AK n° 258 d'une contenance de 2a 83 ca, au lieu dit « Les Champs de la Couleuvre »,

② présente l'estimation de cette parcelle effectuée par le service du Domaine, contrôle des opérations immobilières, qui a fixé à 10 000 € la valeur vénale de ce bien en date du 22 août 2013,

③ rappelle que M. et Mme SCHWALM Claude, propriétaires du terrain jouxtant cette parcelle AK n° 258 sont intéressés par l'acquisition de cette petite parcelle communale isolée et le Maire informe qu'ils ont signifié par écrit leur volonté d'acquiescer cette parcelle.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de vendre cette parcelle de terrain communal, cadastrée section AK n° 258 d'une contenance de 2 a 83 ca à M. et Mme SCHWALM Claude, au prix de 10 000 € (dix mille Euros), lesquels sont propriétaires de la parcelle jouxtant immédiatement cette parcelle AK n° 258,

DÉSIGNE Maître Dominique TROUILLAT, Notaire à ROUGEGOUTTE aux fins de rédiger l'acte afférent à cette transaction,

AUTORISE le Maire à signer l'acte et autres pièces à intervenir.

N.B. : la signature interviendra le 12/10/2013 en l'étude de Me TROUILLAT à ROUGEGOUTTE

MANIFESTATIONS A VENIR

12 - 13 octobre : Fête du Timbre

*Salle Communale de la Cité
de 9 H à 18 H*

26 octobre : Repas Dansant A.S.R.

Salle Communale de la Cité

23-24 novembre : Beaujolais Nouveau

Ancien Presbytère

30 novembre : Loto de l'A.S.R.

Salle Communale de la Cité

05 décembre : Fête de la St Nicolas

à 18 h 30 devant la Mairie

21 - 22 décembre : Marché de Noël

*Mairie de Rougegoutte
Concert de Noël de la Chorale
A Croch'chœur*

Samedi 21/12 à 17 heures

Dimanche 22/12 à 17 heures

Eglise de Rougegoutte

31 décembre : Réveillon St Sylvestre

**organisé par la Rouge-Bruyère
Salle Communale de la Cité**

Une nouvelle pancarte pour l'Écopoint

Les jeunes du CMJ ont consacré une journée de leurs grandes vacances à la réfection de la pancarte signalant l'écopoint à l'entrée du village, derrière le terrain de football. Réalisée en 2011 par le CMJ précédent, elle avait été salie et abîmée à la fois par les intempéries et le passage répété des camions de chantier.

Tout en conservant le texte et le dessin de la première pancarte, ils ont opté pour des couleurs vives, où le rouge et le bleu dominent, rendant la pancarte plus visible de la route.

Il leur reste à souhaiter que les usagers de l'écopoint tiendront compte de l'incitation qui leur est faite de trier leurs déchets et surtout de respecter l'écopoint et ses alentours.

**Remerciements et félicitations aux jeunes engagés dans cette entreprise
ainsi qu'à Fiorella BOURQUIN.**

INFORMATIONS DIVERSES

• Travaux :

① **Les travaux concernant l'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite** ont commencé le mardi 10 septembre 2013.

Les réunions de chantier ont eu lieu tous les mercredis à 14 H.

La durée des travaux a été de 24 jours.

L'accès avant de la Mairie sera rétabli le jeudi 03 octobre 2013.

Toutes les factures ne sont pas établies à ce jour mais le coût de ces travaux est estimé à 25.313,76 € TTC.

② **Le busage du fossé route de Vescemont** a été réalisé pour un coût de 6 458,40 € par l'entreprise STPI.

③ **Vestiaires du club de football** : les travaux de toiture et d'étanchéité des douches ont été réalisés par l'entreprise GALLET pour un montant de 5 592,97 € TTC.

La Commune a pris également en charge la fourniture du carrelage et de la faïence de ces vestiaires pour un montant de 1 193,55 € TTC.

La pose de ces matériaux a été prise en charge par l'A.S.R.

Le coût total pour la Commune est donc de 6 786,52 € TTC.

④ **Achat du terrain aux Consorts PERRET** : suite à la délibération du 20 juillet 2013, le Maire informe qu'il a signé une convention avec l'Agence PREVOT et le Consorts PERRET pour l'acquisition de ce terrain.

• Divers :

① Le Maire donne connaissance d'un courrier de la Préfecture concernant la « **Grenellisation** » du P.L.U. qui devra être réalisée avant le 1^{er} janvier 2016.

② **les droits de mutation** des années 2012 (21.925,96 €) et 2013 (20.559,39 €) ont été versés sur le compte de la Commune, **soit un total de 42.485,35 €**.

③ **Fleurs** : le Jury Départemental est venu visiter la Commune le 17 juillet 2013, le Jury National le 25 juillet 2013 et le Jury Régional le 23 août 2013.

④ **Natura 2000** : les arbres à préserver dans la forêt communale, dans le cadre du contrat Natura 2000, ont été localisés et répertoriés par l'O.N.F. et par Damien CHANTERANNE du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

⑤ **Centenaire de la guerre 14/18** : les personnes décédées durant cette guerre, originaires de ROUGEGOUTTE et VESCEMONT, et figurant sur le Monument aux Morts ont été identifiées suite aux recherches effectuées par Sandrine NATTER, archiviste.

⑥ **Le 11 novembre 2013**, au Monument aux Morts de Rougegoutte/Vescemont, un hommage sera rendu aux personnes vivantes qui ont participé aux combats de la seconde guerre mondiale. A la demande du Ministre de la Défense, dans le cadre des commémorations des deux guerres mondiales 1914-1918 et 1939-1945, il est en effet demandé qu'un cérémonial soit instauré visant à la mise à l'honneur des survivants de la seconde guerre mondiale. **Nous vous donnons rendez-vous le 11 novembre 2013 à 9 H 45 devant la Mairie de ROUGEGOUTTE.**

⑦ **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Plusieurs réunions ont eu lieu à la Communauté de Communes de la Haute Savoie pour préparer ce dossier de réforme des rythmes scolaires qui sera **mis en application à la rentrée de septembre 2014** dans les communes de la Communauté de Communes de la Haute Savoie.

L'ensemble des dispositions retenues pour le R.P.I. de Rougegoutte-Vescemont devra remonter à la Direction des Services Académiques pour le 15 novembre 2013.

Les élus des communes de Rougegoutte et de Vescemont ainsi que ceux du R.P.I. seront appelés prochainement à délibérer sur ce dossier.

⑧ **Modification pour le dépôt de vos courriers : mise en place de nouvelles « Boîtes à Lettres » par la Poste et retrait des anciennes.**

La Poste a décidé de changer ses boîtes jaunes dans lesquelles vous déposez le courrier en partance.

Ce nouveau parc de boîtes à lettres jaunes sera implanté de la façon suivante :

1. Boîte n°1 : Contre le mur de la restauration scolaire (bâtiment sis à côté de la Mairie) : pas de changement
2. Boîte n°2 : A proximité de l'entrée du parking Visteon, contre la barrière de l'Unité 1 de Visteon, en bordure de la RD12, avenue de Lattre de Tassigny : nouvelle implantation.
3. Boîte n°3 : Près du « stop » de la Rue des Epreys, en bordure de la RD24 « Route de Chaux » : nouvelle implantation.



Boîte n° 2 : bordure entrée parking Visteon Unité 1



Boîte n° 3 : rue des Epreys/Route de Chaux



NB : les 3 boîtes à lettres actuellement implantées

1. l'une contre l'abri bus rue du Commerce,
2. l'autre à proximité de l'abri bus Fonderie, avenue de Gaulle,
3. la troisième contre la maison de Mr et Mme Jullerot au carrefour RD12/RD24

SERONT SUPPRIMEES

Des affiches informant les clients de la Poste seront apposées sur ces boîtes en temps voulu.

Ces travaux et changements seront exécutés à priori par la Poste début novembre.

INFORMATIONS

DECHETERIE MOBILE à ROUGEGOUTTE

Le prochain passage de la déchèterie mobile aura lieu

LUNDI 18 NOVEMBRE 2013

de 12 h à 15 h

Parking à l'arrière du stade

DECHETERIE FIXE A ETUEFFONT

*Horaires d'hiver
du 1^{er} octobre au 31 mars*

**Lundi au vendredi
de 10 h à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h**

**Samedi
de 9 h 30 à 12 h
et de 13 h à 17 h**

DECHETS VERTS à Giromagny

*Sur le site de la Communauté de Communes de la Haute
Savoise, à proximité de la Station d'Épuration*

Tous les jours de 10 h à 16 h 30

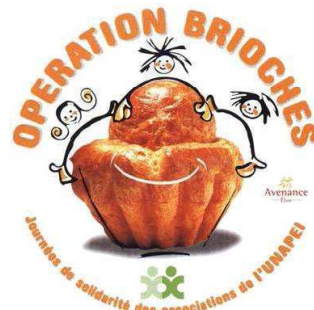
OPERATION BRIOCHES

Le Conseil d'Administration de l'ADAPEI du Territoire de Belfort a souhaité reconduire la traditionnelle « OPERATION BRIOCHES », pour la 43^{ème} année du

Mercredi 9 au samedi 12 octobre 2013

Les fonds collectés cette année seront dédiés au développement des Etablissements et Services gérés par l'Association.

Monsieur le Préfet a validé ces dates de quête « Opération Brioches », conformément au calendrier national. Don minimum : 4,50 €



Modification de la desserte scolaire du matin

Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Lachapelle sous Chaux et Sermamagny - Ligne GUCI

Commune	Arrêts	Lundi vendredi
AUXELLES HAUT	Croix du Bois	07:03
	Serrurierie	07:04
	Bruyères	07:05
AUXELLES BAS	Auxelles Haut	07:06
	Près Bourgeois	07:08
	Auxelles Bas	07:09
LACHAPPELLE / SCHAUX	Mont Coron	07:10
	Vosges	07:17
	Eglise	07:18
	Champs	07:19
SERMAMAGNY	Rue de Sermamagny	07:20
	Sermamagny	07:22
	Route d'Évette	07:22
	Égalité	07:23
	Sources	07:24
VALDOIE	Lycée Quelet : arrivée	07:25
	Transfert Courbet GEKO	07:30
	Nallet	07:31
	Turenne	07:32
	Mairie	07:33
BELFORT	Lycée Follereau	07:46

Vessemont, Rougegoutte, Chaux - Ligne GEKO

Commune	Arrêts	Lundi vendredi
VESEMONT	Menuiserie	07:00
	Rue de l'École	07:01
	Chantoiseau	07:02
VESEMONT	Carrière	07:04
	Vessemont	07:06
ROUGE-GOUTTE	Fonderie	07:09
	Reydel	07:10
	St Georges	07:13
	Les Epreys	07:15
CHAUX	Grillons	07:18
	Chaux	07:19
SERMAMAGNY	Sermamagny	07:22
	Route d'Évette	07:22
	Égalité	07:23
	Sources	07:24
VALDOIE	Lycée Quelet : arrivée	07:25
	Transfert Follereau: GUCI	07:30
	Nallet	07:31
	Turenne	07:32
	Mairie	07:34
BELFORT	Courbet Parking	07:42

Rienverscemont - Ligne JEVU

Commune	Arrêts	Lundi vendredi
RIEVERSCHEMONT	Chemin de la Concentrerie	06:54
	Mairie	
VESEMONT	Goutte des Canals	
	Chantoiseau	07:00

Correspondance assurée à Vessemont Chantoiseau avec la ligne GEKO

Voici les nouveaux horaires des bus « transports scolaires » en direction des Lycées de Belfort

INFOS A.S.R

Le Groupement Sous-Vosgien (GSV) – clubs de l'AS Rougegoutte et de l'AS Chaux – recrute des jeunes de tout âge pour son école de foot-ball labellisée « Argent 2012-2013 » et plus particulièrement pour son équipe U12-U13 (natifs 2002-2001).

Contact peut être pris au stade de Rougegoutte, auprès des responsables, à l'heure des entraînements :

U6-U7 - foot à 5- Responsable : *Yvon Moureaux*
Entraînement le mercredi de 15 à 16h45 à Rougegoutte

U8-U9 – foot à 5- Responsables : *Jérôme Wimmer et Hicham Fouazi*
Entraînement le mercredi de 10 à 12h à Rougegoutte

U10-U11 – foot à 8 – Responsable : *Stéphane Martiny*
Entraînement le mercredi et le vendredi de 17h30 à 19h à Rougegoutte.

U12-U13 – foot à 8- Responsables : *Yvon Moureaux et Pascal Gaag*
Entraînements le mercredi de 17 à 18h30 et le vendredi de 17h30 à 18h30 à Rougegoutte.

U14-U15- foot à 11 – Responsable : *Eric Marie*
Entraînements le mercredi de 17 à 18h30 et le vendredi de 17h30 à 18h30 à Rougegoutte.

Féminines – Ecole de foot labellisée en 2012 – Responsable : *David Zamariotto*
Entraînement le samedi de 10 à 12h à Rougegoutte.



Pour tout renseignement concernant la saison foot- 2013-2014 :

☎ 03 84 27 12 77

grpt-ss-vosgien.foot@orange.fr

A VOS AGENDAS.....

L'Association Sportive de Rougegoutte serait heureuse de vous accueillir à l'occasion de deux manifestations qu'elle organise **A LA SALLE COMMUNALE DE ROUGE-GOUTTE** :

SAMEDI 26 OCTOBRE 2013 **à 20 heures** **REPAS DANSANT**

Animation par Disc-Jockey

POTAGE - CHOUROUTE
FROMAGE - DESSERT - CAFE

Tarif : 20 € pour les adultes
9 € pour les enfants jusqu'à 12 ans

Inscriptions accompagnées de votre règlement
avant le 20 octobre auprès de :

Pascal REMY
Tel 06 67 59 38 18

Olivier LACOSTE
Tel 06 69 31 12 85

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2013 **à 20 heures** **LOTO GASTRONOMIQUE**

Week-end gastronomique, paniers garnis, bons
d'achats, bons-repas, etc...

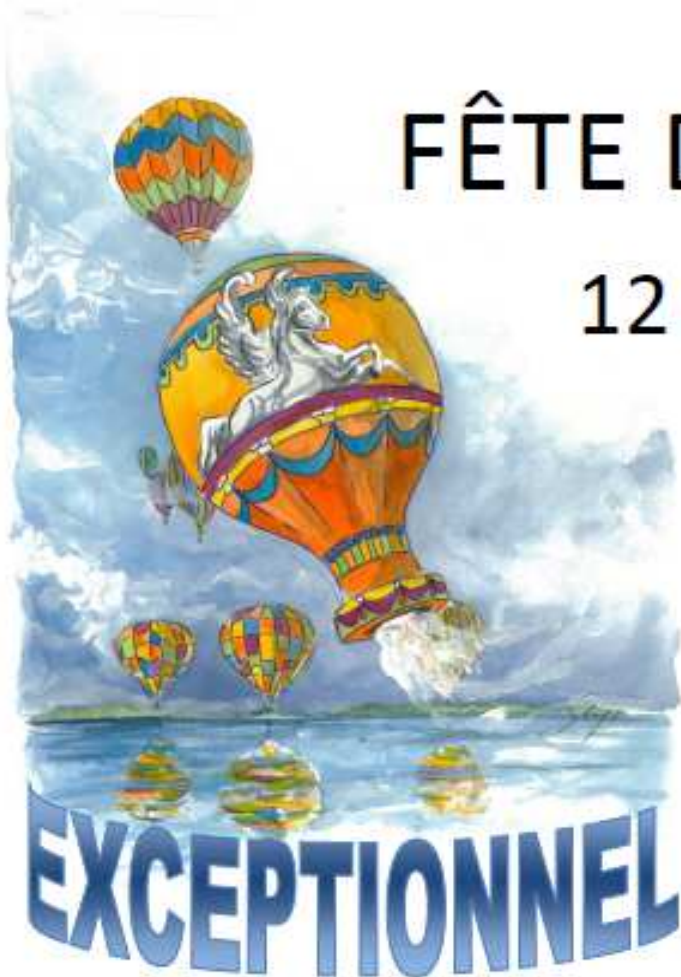
Ouverture des portes à 19 heures.

Droit d'entrée à partir de 14 ans :
20 € les 6 cartons

Un carton gratuit si réservation

2 € le carton supplémentaire

Renseignements et réservations au
06 69 31 12 85 après 19 heures.



FÊTE DU TIMBRE

12 & 13 OCTOBRE

de 9h à 18h

à la Salle Communale



BUREAU POSTAL TEMPORAIRE
ÉMISSION ANTICIPÉE DE TIMBRES

ENTRÉE GRATUITE

Venez expédier un courrier pendant ces 2 jours aux couleurs de Rougegoutte

L'AIR

Expositions - Animations - Jeux - Buvette / Restauration

30 € de bons d'achat toutes les heures.

<https://sites.google.com/site/fetedutimbre2013rougegoutte/>

